

# HENRI-FRANÇOIS DE RACAPPÉ (1664-1750)

- *Disciple laïc de saint Louis-Marie Grignon de Montfort* • *Auteur spirituel*
- *A l'origine de l'installation de la maison-mère des Monfortains à St-Laurent-sur-Sèvres*

Les siècles de chrétienté qui nous ont forgés ont été sanctifiés par la hiérarchie de l'Église, dispensatrice de la doctrine et des sacrements, par la cohorte des saints canonisés qui ont assisté le peuple chrétien des grâces selon les vertus qu'ils avaient pratiquées de manière héroïque ici-bas, et enfin par la multitude des élus qui ont discrètement édifié leur entourage, qui ne seront sans doute jamais portés sur les autels, mais qui constituent paradoxalement des exemples plus facilement imitables pour nous.

C'est entre ces deux dernières catégories que nous pourrions situer Henri-François de Racappé, tant sa charité et son renoncement à la vie mondaine, à laquelle le portait naturellement sa condition, furent héroïques.

## 1- Un gentilhomme de la Mayenne angevine (1664-1715)

Henri-François de Racappé naît au château d'Echarbot, propriété de sa mère, à Saint-Sylvain-d'Anjou, le 20 septembre 1664.<sup>1</sup> Il est le septième enfant de Michel de Racappé et de Geneviève Cornuau de La Grandière qui en auront dix. Seulement ondoyé à sa naissance, il n'est baptisé que le 18 septembre 1667 dans l'église du Ménil, en Mayenne. Son parrain est Mgr Henri Arnauld, frère du Grand Arnauld et sa marraine est Françoise de Sesmaisons, veuve de Gui de Laval. Sa famille est alors proche de l'évêque d'Angers déjà présent au mariage de ses parents le 22 avril 1652. Par son père, il appartient à une noblesse chevaleresque qui remonte au XIV<sup>e</sup> siècle et par sa mère, à une noblesse plus récente mais illustrée notamment au XVI<sup>e</sup> siècle par un chancelier de France, Guillaume Poyet.

De son enfance, on sait seulement qu'il perd sa mère à 11 ans, qu'il est élevé *fort délicatement car il était d'une si faible*

*complexion qu'on lui avait dit qu'il ne passerait pas trente ans*<sup>2</sup> et qu'il prit alors l'habitude d'une vie très régulière. Quant à ses études, il n'est pas interdit de penser qu'il fréquenta un collège des jésuites, compte tenu de leur relation ensuite. En 1681, il n'assiste pas au remariage de son père. En mai 1684, au moment de la sentence de séparation des biens entre son père et sa belle-mère, il a vraisemblablement quitté la maison familiale.



Le marquis de Magnanne, avant sa conversion

## 2- Au service du roi de France

En juin 1689, il est au nombre des cadets-gentilshommes en garnison à Tournai et décrit comme *grand et bien fait de taille*. Dans ce milieu, nombreux sont ceux qui recourent au duel pour venger une injure personnelle. Il refuse cette pratique comme contraire à la loi de Dieu et à celle du roi. Mais un jour raillé sur sa piété et attaqué par un jeune officier, il est contraint de tirer son épée. Il se défend si bien qu'il met son agresseur hors d'état de le blesser. Entré avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Bourbonnais, il sert comme capitaine la même année 1689 au siège de Mayence. Il y est gravement blessé

par un coup de mousquet. Cette blessure met fin à sa carrière militaire. Il est alors âgé de 25 ans. Il sera ensuite fait chevalier de l'ordre de Saint-Lazare.

## 3- Le seigneur de Magnanne

En 1690, par suite de la mort de son père et comme fils aîné, il devient seigneur de Ménil, Magnanne, Breil, Bres-sault et autres lieux. Trois ans plus tard, le 23 juillet 1793, il épouse Anne-Marie Millet de Naumare, *demoiselle d'une piété rare*.<sup>3</sup> Le contrat de mariage précise que la future épouse apporte 72 189 livres et 18 sols et le futur époux, la terre et seigneurie de Magnanne, deux maisons à Angers et deux contrats de rentes. Chacun des époux cède aussi 20 000 livres à la communauté. Deux enfants naissent de cette

<sup>1</sup> Cette chronique est fondée sur les articles de Philippe Béchu (+2013), lecteur assidu de *La véritable grandeur d'âme*, et auteur de *Un gentilhomme dévot au XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri-François de Racappé*, Annales de Bretagne, 1982, p.39-59, et de *Henri-François de Racappé, marquis de Magnanne 1664-1750*, ANF, 2008, p. 680-703, où il corrige des erreurs reproduites dans le livre, *Le marquis de Magnanne*, Documents et recherches n° 14, 1998, 230 p..

<sup>2</sup> Charles Besnard, *Vie de M. Louis-Marie Grignon de Montfort*, t.2, p.260.

<sup>3</sup> *Idem* p. 261



Le château de Magnanne

union : Henri Michel Augustin (+1755) et Anne-Thérèse Henriette (+1772). La famille vit ordinairement au château de Magnanne. Dès lors et jusqu'en 1732, on retrouve plusieurs fois le nom de Henri-François de Racappé dans les registres de l'église du Ménil comme témoin d'un mariage, parrain de baptême d'un enfant ou de celui de la grosse cloche, etc. En 1699, il achète la charge de lieutenant des maréchaux de France au bailliage d'Angers.

Elle consiste à connaître et à juger les différends surgissant entre les gentilshommes au sujet de la chasse et des droits honorifiques. En avril 1701, le roi érige sa terre de Magnanne en marquisat, non pas tant en raison de ses propres mérites que de ceux de ses ancêtres.

Il est difficile de connaître précisément les œuvres caritatives du marquis de Magnanne à cette époque. L'abbé Besnard les résume ainsi : *Fonder des hôpitaux, des maisons de charité, des écoles chrétiennes, payer des pensions à la pauvre noblesse, se rendre caution pour des personnes insolubles, tout était de son ressort.* Le 2 novembre 1699, il avait obtenu de l'évêque d'Angers que la cure désaffectée de Saint-Martin-du-Ménil serve au logement de personnes capables d'instruire les jeunes filles et de soulager les pauvres malades de la paroisse. Lui-même se chargeait des réparations et aménagements. En 1714, il affecte les revenus d'une de ses métairies pour l'entretien d'un maître d'école pour les garçons du Ménil.

#### 4- La conversion

En 1715, à la mort de son épouse, il change de vie. Il marie sa fille, Anne-Thérèse, avec Salomon François de La Tullaye le 20 juillet de la même année et le 16 juin 1716, il lègue à son fils la quasi-totalité de ses biens. Il ne garde que des bois, un logement et des meubles au château de Magnanne. En 1727, lors du mariage de son fils, Henri Michel Augustin avec Charlotte Louise Le Roux de La Roche des Aubiers, morts sans postérité, il confirme cet abandon, moyennant 4000 livres de pension viagère.

Il entend désormais se consacrer davantage au salut de son âme. Il y est conduit par l'exemple, du côté paternel, de quatre tantes religieuses à Nantes, à Château-Gontier et à Sablé. En outre, six de ses huit sœurs sont entrées en vie religieuse à Angers et à Château-Gontier. Du côté maternel, une de ses tantes et sa sœur ont fait de même. Mais surtout, il se souvient de l'épithète placée sur la tombe de sa mère, décédée en 1675, qui la décrit comme *humble dans les avantages d'une naissance et d'une alliance illustre, pauvre dans l'abondance, pieuse et ardente en toutes ses actions chrétiennes et morales [et] enfin autant admirable en sa conduite qu'imitable en sa piété.* Tous ces témoignages n'ont pu le laisser indifférent.

#### 5- La rencontre de saint Louis-Marie de Montfort

En 1714, lors d'une mission du père de Montfort à Rennes, il avait fait sa connaissance chez Bedouet d'Orville, subdélégué de l'intendant de Bretagne. Avant sa mort en 1716, il le recevra dans son château de Magnanne. Ses liens avec les cercles dévots de Rennes, notamment avec madame de Pontbriand et le comte et la comtesse de la

Garaye, vont se renforcer. A leur exemple, il multiplie les œuvres charitables. En 1718, il abandonne



Henri-François de Racappé

aux carmélites d'Angers une rente hypothécaire de 200 livres. En 1720, il donne aux dames incurables de la Providence de Nantes une maison achetée à Rennes en 1714, pour y ouvrir une école de filles. Il aide plusieurs prêtres pauvres en leur procurant des titres cléricaux, sans lesquels ils ne peuvent pas recevoir l'ordination diaconale et sacerdotale. Les titulaires de ces titres étaient assurés d'un revenu annuel de 100 livres environ. Selon l'abbé Chollet, professeur au séminaire d'Angers, qui les lui demandait, *il s'en chargea de plus de cinquante pour des ecclésiastiques jusqu'à ce qu'ils eussent un bénéfice ou un emploi qui les put faire subsister.*

Ces dons finirent par épuiser ses ressources. Le 15 octobre 1719, il reconnaît dans une lettre aux Filles de la Sagesse qu'il est présentement dans l'incapacité de les aider financièrement pour la fondation d'une de leurs maisons. Mais il leur promet de le faire dès qu'il en aura les moyens. Grâce à lui, elles avaient déjà obtenu la permission de s'installer à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans la Maison Longue. Il leur suggère en attendant son aide de solliciter la protection des évêques de Poitiers et de La Rochelle. Il est en effet convaincu de la nécessité de ce nouvel institut *dans la corruption du siècle où nous sommes.* Deux ans plus tard, il est en mesure de tenir sa promesse. En effet, en 1721, une de ses parentes, Renée Marie Françoise Le Vacher, épouse du seigneur de Bouillé-Loretz, se trouve à Saint-Laurent-sur-Sèvre pour contribuer à la fondation d'une école par les premières Filles de la Sagesse. Le 6 avril 1721, elle acquiert aussi au profit des premiers missionnaires une ancienne auberge, la maison du Chêne Vert. Cet achat est en réalité financé principalement par le marquis de Magnanne. Il le fait vraisemblablement par

suite de la vente au même moment de sa charge de lieutenant des maréchaux de France à Guy Philippe Desvaux de Lévaré, seigneur de Loresse. Par cette acquisition, le marquis de Magnanne permet aux missionnaires d'installer leur maison-mère à Saint-Laurent-sur-Sèvre, près de la tombe de leur fondateur. Ils y arrivent effectivement au début de 1722. Peu de temps après, les deux communautés montfortaines échangent leurs maisons, les missionnaires s'établissent dans la Maison Longue, tandis que les Filles de la Sagesse prennent possession du Chêne Vert.

Le marquis de Magnanne venait souvent en visite à Saint-Laurent-sur-Sèvre. En 1723, il s'y établit, les missionnaires de Grignon de Montfort ayant accepté qu'il demeure au milieu d'eux. Dès lors, il vit dans une cellule et se montre très fidèle aux exercices religieux.

## 6- L'écrivain (1725)

C'est à Saint-Laurent-sur-Sèvre qu'il devient écrivain. Ne pouvant comme les missionnaires s'adonner au ministère de la parole, il décide de répandre la piété et l'amour de Dieu par sa plume. Il aurait ainsi rédigé les ouvrages suivants *Maximes chrétiennes*, *Le mépris du monde*, *Sur le Rosaire*, *Prières pour dire aux pieds du crucifix*, *Réflexions sur ce qui peut consoler dans les souffrances*, *Lettre à un riche*, *Adoucissement dans les peines de la vie*, *Traité de l'amour propre*, *Sur le Saint-Sacrement*, *Lettre à tous ceux qui ont l'esprit droit*, *Avis aux pères et mères sur l'éducation de leurs enfants* et *Sur les possessions du démon*. Comme on n'en trouve aucune trace, on peut supposer qu'il s'agissait de petits opuscules ou même de feuillets.

Son œuvre la plus connue est *La véritable grandeur d'âme ou réflexions importantes aux personnes distinguées par leur naissance, ou par leurs dignitez, pour se rendre grandes devant Dieu et devant les hommes*. C'est un petit volume de 232 pages, dédié au jeune Louis XV, qui connaîtra trois éditions en 1725, 1732 et 1740. La première est anonyme, mais les deux suivantes portent son nom. Le livre connaît rapidement un grand succès. Destiné surtout à la noblesse, il trouva sa place par exemple dans les bibliothèques du duc d'Orléans, fils du Régent, et du prince de Soubise.

## 7- Un ami des jésuites

Les jésuites en font aussitôt une recension élogieuse dans leur *Journal de Trévoux*. Ne contribuait-il pas à justifier leur traditionnel apostolat auprès des 'gens de qualité' ou 'privilegiés' ? Ces derniers n'étaient-ils pas pour eux, comme pour l'auteur, les plus prédisposés à parvenir à la vraie grandeur d'âme ?

A quand remontent ces liens du marquis de Magnanne avec les jésuites ? Il est impossible de le préciser. Peut-être pour ses études, a-t-il fréquenté leur collège voisin de la Flèche (l'actuel Prytanée militaire) ? Il



L'oratoire du château de Magnanne où s'est très probablement rendu saint Louis-Marie Grignon de Montfort

est possible aussi que le crédit dont ils jouissaient auprès du roi et du pape ainsi que l'évolution du jansénisme et les condamnations de l'Église à son égard en soient les principales raisons. Quoiqu'il en soit, il était attaché à la Compagnie de Jésus. Il reconnaît sa dette au début de son livre envers deux de ses pères. Quelques années plus tard, le 17 juin 1731, il s'engage dans leur Congrégation de la Vierge Mère de Dieu (1642-1760) et inscrit son nom dans le registre des serments.

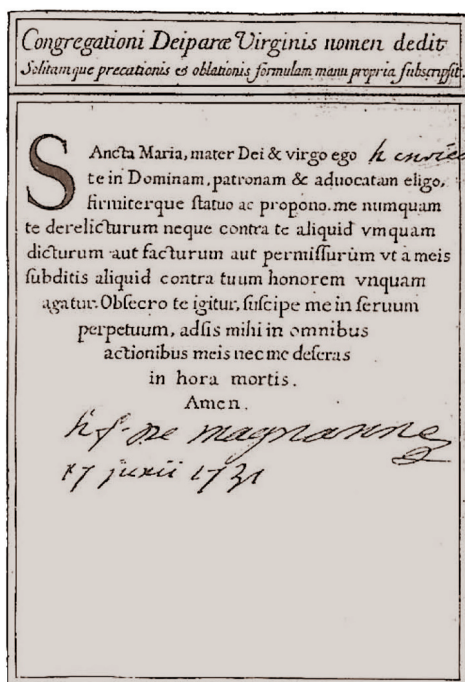
## 8- Son livre « La véritable grandeur d'âme »

Son ouvrage comporte 26 chapitres. Les quatre premiers traitent du bon usage de la raison, de la connaissance de Dieu, de celle de l'homme et de son bonheur. Trois chapitres présentent la magnanimité, le magnanime et la magnanimité face à la souffrance. Douze chapitres étudient les défauts opposés à la magnanimité dans les relations humaines. Les six derniers, les défauts opposés à la magnanimité par rapport à Dieu et à la religion.

*La véritable grandeur d'âme* est un témoignage sur l'auteur lui-même. La magnanimité est une vertu qui a manifestement fasciné le marquis de Magnanne toute sa vie. Il a certainement été sensible à l'homonymie entre le nom de Magnanne et celle-ci. En tout cas, il a

Traduction du serment du marquis de Magnanne dans la Congrégation de la Vierge Mère de Dieu <sup>4</sup> :

Sainte Marie, Vierge et Mère de Dieu, moi, Henricus Franciscus, je vous choisis pour ma Souveraine, ma patronne et mon avocate. Je décide et je me résous fermement à ne jamais vous abandonner et à ne jamais dire, faire ou laisser faire par mes subordonnés, rien qui s'oppose à votre honneur. C'est pourquoi je vous supplie. Recevez-moi comme votre serviteur pour toujours. Soyez avec moi dans toutes mes actions et ne me défaissez pas à l'heure de la mort. Amen.



<sup>4</sup> Arch. Nat. MM 651, fol.9.

voulu se montrer digne de la noblesse de sa naissance qu'il considérait comme une condition où les devoirs sont plus importants que les droits et les privilèges, et sont leur seule justification.

Pour Racappé, la magnanimité trouve son fondement chrétien dans ces deux recommandations de la Parole de Dieu : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* (Matt 5, 8) et *Cherchez avec émulation les dons les plus parfaits* (1 Co 14, 12). Pour le reste, on retrouve le langage, les distinctions et les analyses d'Aristote qui traite de la magnanimité dans son *Éthique à Nicomaque* (livre IV, 7-9). Sa religion apparaît souvent plus comme un idéal moral, une sorte de stoïcisme chrétien qu'une foi, une confiance et un attachement inébranlable au Christ, Fils de Dieu.

### 9- Sa visite au pape Benoît XIII

Cette visite à Rome a lieu en 1728. Le but de ce voyage est de prier certes comme les pèlerins du Moyen-Âge, sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul. Mais à leur différence, il veut voir le pape comme le père de Montfort, présenté en 1706 au pape Clément XI, surtout pour lui soumettre son dessein d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il est en cela un bon témoin du développement du culte papal. Grâce au cardinal de Polignac, il parvient à s'entretenir avec Benoît XIII (1724-1730). Celui-ci lui déconseille d'entrer dans les ordres et l'encourage à poursuivre le bien qu'il faisait.

Quelques mois plus tard, en 1729, le journal janséniste *les Nouvelles ecclésiastiques* donne de cette entrevue un récit erroné. Il prétend que le marquis de Magnagne, en partisan de la constitution *Unigenitus*, a félicité Benoît XIII d'avoir donné son approbation au concile d'Embrun. Mais à l'évocation de ce concile, Benoît XIII se serait récrié : *Ab ! n'en parlez pas ; je voudrais pour beaucoup que ce concile d'Embrun n'eût jamais été tenu. Vos François sont trop vifs ; quand ils veulent une chose, ils n'ont point de patience.* Le marquis de Magnagne est contraint de rétablir la vérité. Devant notaire, le 7 janvier 1730, il déclare qu'il n'a pas rencontré depuis quatre ans la personne à qui il aurait fait ce récit et que dans son entrevue avec Benoît XIII, il n'a pas été question du concile d'Embrun.

### 10- Sa charité fraternelle

Mademoiselle de l'Isle, qui a été souvent associée à ses œuvres, souligne d'abord son égalité d'humeur jusque dans

**REMERCIEMENTS**  
À MONSIEUR CHRISTOPHE DE LA TULLAYE,  
descendant de Henri-François de Racappé, qui nous a procuré  
la photo du tableau de son ancêtre (en page 1) qui se trouvait  
autrefois dans le château de Magnagne.

la maladie. Sa charité tenait en trois mots : instruire, consoler et donner. Elle rapporte plusieurs anecdotes qui en témoignent. Devant une jeune fille décolletée qui lui a répondu qu'elle n'a pas de mouchoir pour se couvrir, il coupe et donne une manche de sa chemise. Il se dépouille volontiers de ses vestes et de ses gilets pour les donner aux pauvres. Il remet à un pauvre des œufs cuits pour son dîner. Il aide plusieurs jeunes filles à s'établir. Il étend sa charité même à ses ennemis. L'un d'eux, à qui il verse une pension, continue néanmoins de le calomnier. Lorsqu'on lui reproche cette trop grande générosité, il trouve moyen d'excuser son ennemi et augmente même son don !

### 11- Sa mort (1750)

A plus de quatre-vingt ans, il continue de partager la plus grande partie de ses journées entre les heures d'adoration à la chapelle des missionnaires, l'assistance et la participation aux messes dans l'église paroissiale et la charge de sacristain. Le reste du temps est occupé par la rédaction de ses opuscules.

Comme à son habitude, il jeûne strictement le Carême de 1750 jusqu'au jour où il tombe malade, soit huit jours avant sa mort. Il meurt le dimanche de la Passion, 15 mars 1750, entre quatre et cinq heures du matin : *Jésus Christ semble avoir récompensé la dévotion particulière qu'il avait au mystère de la Passion.* Il était âgé de près de 86 ans. La mère Marie de Jésus, première supérieure des Filles de la Sa-

gesse, écrit à madame de Bouillé, dès le 16 mars : *Il est mort comme il a vécu, c'est-à-dire en saint. Nous ne pleurons pas son sort, mais nous pleurons la perte d'un protecteur et d'un saint homme, qui nous a tant édifiés par de si beaux et si grands exemples de vertus. Nous ne nous consolons que dans l'espérance d'avoir en lui un nouveau protecteur dans le ciel.*

Il est inhumé tout d'abord dans la chapelle de la Sainte Vierge, en face du père de Montfort, à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Plus tard, on dépose son corps dans un caveau, au pied du tombeau de son père spirituel où il se trouve maintenant. Sa pierre tombale porte l'inscription suivante :

CI-GÏT MESSIRE  
FRANÇOIS DE RACAPÉ,  
CHEVALIER, SEIGNEUR MAR-  
QUIS DE MAGNANE,  
DÉCÉDÉ LE 15 MARS 1750.  
REQUIESCAT IN PACE.

Père Paul Cocard



Le tombeau du père de Montfort devant lequel se trouve la pierre tombale de Henri-François de Racappé

